

SCOTT

(Nom de la Municipalité)

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Marjolaine Carrier, secrétaire trésorière adjointe en remplacement de Madame Nicole Thibodeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance régulière du conseil, soit le lundi 02 novembre 2015 à 19 :30 hres, au 1, 8^{ème} Rue.

Demande de dérogation mineure pour l'implantation d'une piscine (spa) en cour avant à 1.07 m de la limite latérale et à 1.5 m de la limite avant de propriété.

Selon les articles 7.6.1a et 7.6.1d du Règlement de zonage # 198-2007 :

- a) Une piscine doit être localisée en cour latérale ou arrière seulement, à une distance minimale de 1.5 mètre d'une limite de propriété et à une distance minimale de 3 mètres d'un bâtiment principal.
- d) Le système de filtration d'une piscine doit être installé à au moins 2 mètres des limites latérales et arrière de propriété et à au moins 1 mètre du rebord de la piscine à moins qu'il ne soit installé en dessous d'une promenade adjacente à la piscine.

Donc une dérogation pour l'implantation d'une piscine creusée en cour avant à 0.43 m de la limite latérale et le système de filtration à 0.60 m de la limite latérale.

Un couvercle rigide est installé en surface de la piscine creusée en remplacement d'une clôture.

Lot numéro 2 721 524, situé au 15, 1ère Rue.

DONNÉ à Scott, ce 15 octobre 2015

Signature

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du Conseil)

Je soussignée Marjolaine Carrier, secrétaire trésorière adjointe en remplacement de Madame Nicole Thibodeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 15 octobre 2015, entre 15 :30 hres et 16 :30 hres.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 15 octobre 2015.

Signature

Titre